



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

2025-46. ÉVEIL SPORTIF D'ORMES BASKET-BALL - ÉQUIPE PREMIÈRE - CONVENTION POUR LA SAISON 2025-2026 :

Monsieur le Maire rappelle que les textes prévoient qu'une convention doit obligatoirement être signée entre le club et la commune lorsque la subvention annuelle dépasse la somme de 23 000 € et propose de renouveler pour la saison 2025-2026, une convention avec l'ESO Basket-Ball - Équipe Première.

Le montant de la subvention de la commune s'élève à 35 000 €.

Elle est destinée à l'équilibre budgétaire de l'activité de l'Équipe Première qui évoluera au niveau régional (Pré-Nationale Masculine) pour la saison 2025-2026.

La subvention est versée à l'association par la commune comme suit :

- La première part de 80 % du montant accordé, en août 2025, soit 28 000 €.
- Le solde de 20 % en janvier 2026, soit 7 000 €.

L'association s'engage :

- À fournir à la Ville d'Ormes un compte d'exploitation, certifié à la clôture de la saison, faisant apparaître clairement le budget prévisionnel et le niveau de réalisation des dépenses et des recettes, ainsi que le montant des effets à payer ou à recevoir avec leurs justifications.
- À désigner au sein de l'ESO Basket-Ball une personne aux fins d'assurer la recherche de sponsors, le suivi des conventions avec les entreprises partenaires et le suivi financier de leur exécution.
- À rédiger des conventions écrites avec les sponsors, qui peuvent avoir une valeur juridique en cas de non-paiement.
- À impliquer les joueurs de l'équipe première ou ceux qui bénéficient d'une indemnité dans la formation et l'encadrement des équipes.
- À ne pas rembourser leur licence aux joueurs de l'équipe 1 ou ceux qui bénéficient d'une indemnité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes exprimés :

- ☐ D'accorder une subvention d'un montant de 35 000 € à l'ESO Basket-Ball, au titre de l'équipe première ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué assurant la suppléance, pour signer au nom de la commune d'Ormes la convention de subvention entre la commune d'Ormes et l'équipe première masculine de l'ESO Basket-Ball.

Monsieur Éric JOSEPH, Conseiller Municipal et membre du Bureau de l'ESO Basket-Ball, ne prend pas part au vote de cette délibération.

Monsieur Olivier GUILLOU qui détient le pouvoir de Monsieur Olivier DUPORT, ne prend pas part au vote de cette délibération, compte tenu que Monsieur DUPORT fait partie des partenaires de l'ESO Basket-Ball.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

